

INFOLIVE

Entretien et culture de l'olivier



SANS
certiphyto

INFOLIVE n° 22

30 Septembre

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de France Olive : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2019>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

ISSN 2264-6701

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

MOUCHE



Les captures se stabilisent à un niveau élevé et les dégâts progressent.

Le niveau de risque reste très élevé sur l'ensemble du territoire.

Récolte précoce : pour éviter un traitement, prévoyez de récolter avant la fin octobre.

Récolte après la fin octobre : il est impératif d'avoir une protection à jour.

DALMATICOSE

Les dégâts sont moins présents en raison de la chute des fruits touchés. Assurez-vous toutefois d'avoir une bonne protection préventive contre la mouche.

ŒIL DE PAON

Le risque est proportionnel au risque de pluies et aux défoliations rencontrées au printemps dernier : faible en l'absence de pluies, à élevé en cas de pluies sur les vergers sévèrement touchés.

TEIGNE

Quelques chutes liées à la teigne. Attendre le printemps prochain pour intervenir.

MATURITÉ

Avancée rapide de la maturité sur Cayon et Salonenque, mais une forte disparité.

IRRIGATION

Poursuite des arrosages en cas de cumul inférieur à 60 mm depuis le 10 septembre.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et France Olive – Afidol, dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive – Afidol. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE



FranceAgriMer

FRANCE
Olive



PACA



MOUCHE

☞ Observations * :

D'après le Bulletin de Santé du Végétal n°22 du 30 septembre 2019, **les niveaux de piégeage restent très élevés, tous secteurs confondus, mais ils tendent à se stabiliser** autour de 10 mouches capturées par jour en moyenne.

Cette très forte activité s'accompagne de **nouvelles piqûres de ponte avec développement larvaire dans les vergers non protégés**, d'autant que les dernières pluies rendent les olives plus attractives pour la mouche. Dans les vergers protégés, les dégâts restent généralement contenus lorsqu'une protection est assurée depuis la fin août. Les dégâts restent très variables selon l'alimentation en eau des arbres durant l'été, la charge en fruits et la protection réalisée jusqu'ici.

☞ Évaluation du risque :

Le niveau de risque reste très élevé sur l'ensemble du territoire oléicole :

- les mouches sont particulièrement actives et les dernières pluies ont rendu les olives plus attractives.
- la pression de la mouche devrait se maintenir, voire s'accroître, en raison de l'émergence de nouveaux adultes issus des pontes de la fin août / début septembre.
- les conditions climatiques des prochains jours restent très favorables à l'activité de la mouche, aux pontes et à la transformation des œufs en larves puis en mouches adultes.

☞ Préconisations :

Récolte précoce

Les pontes qui ont lieu ces jours-ci n'entraîneront pas de défaut préjudiciable à la qualité de l'huile **avant la fin octobre**. En cette saison, il faut compter environ un mois entre la ponte et la manifestation des dégâts sur la qualité de l'huile. **Vous pouvez donc éviter les traitements en prévoyant de récolter dans ce délai**. Assurez-vous néanmoins de l'ouverture de votre moulin à la date de récolte prévue. Plus d'éléments sur la récolte et la récolte précoce en page 4.

Autres méthodes (vergers récoltés après la fin octobre)

Une protection contre la mouche a normalement été réalisée après les dernières pluies. **Dans le cas contraire, il est impératif de renouveler la protection contre la mouche, en fonction du cumul des précipitations relevées et de la date de la dernière application**. En cas de récolte pour l'huile avant la fin octobre ou de récolte pour l'olive verte de table, tenez compte du délai d'application avant récolte de 28 jours.

Matière active	Résistance au lessivage par les pluies	Persistance d'action	Délai d'application avant récolte
Kaolin : 99%	20 mm cumulés	selon l'érosion par le vent. Renouvellement conseillé une fois par mois.	28 jours

Une vérification visuelle reste encore la meilleure méthode pour déterminer si la protection doit être renouvelée ou pas.

DALMATICOSE

☞ Observations * :

Suite aux dernières pluies, une partie des olives présentant des symptômes de dalmaticose a pu chuter, d'où des dégâts généralement moins présents dans les vergers touchés.

☞ Évaluation du risque :

Le niveau de risque étant corrélé à celui de la mouche, **le niveau de risque reste élevé dans les vergers déjà touchés.**

☞ Préconisations :

Une protection contre la mouche a normalement été réalisée après les dernières pluies. **Dans le cas contraire, renouvelez rapidement la protection contre la mouche, en fonction des précipitations relevées et de la date de la dernière application** (voir chapitre « mouche » en page 2). L'application d'argile blanche calcinée reste le moyen le plus efficace pour se prémunir de la dalmaticose.

OEIL DE PAON

☞ Observations * :

Les dégâts causés par l'œil de paon ont été importants au printemps dernier. Des feuilles tachées persistent au sein des vergers touchés et l'inoculum reste bien présent.

☞ Évaluation du risque :

Les conditions climatiques sont davantage propices au développement de l'œil de paon. De nouvelles pluies sont annoncées pour cette semaine sur une partie du territoire.

Le risque est proportionnel au risque de pluies et aux défoliations rencontrées au printemps dernier : faible en l'absence de pluies à élevé en cas de pluies sur les vergers sévèrement touchés.

☞ Préconisation :

Une protection contre l'œil de paon est normalement en place. **Dans le cas contraire ou en cas de lessivage** (cumul de pluies supérieur à 40 mm depuis la dernière application), **l'application d'une spécialité à base de cuivre avant les prochaines pluies limitera la propagation et la multiplication du champignon, notamment dans les vergers défoliés au printemps dernier** : prévoyez l'application d'un cuivre à la dose de 1 kg/ha de cuivre-métal (dans la limite de 4 kg/ha/an de cuivre-métal et de la dose homologuée pour le produit utilisé). La maladie sera plus difficile à endiguer aux mois d'octobre et novembre, compte tenu de la proximité de la récolte (respectez les délais d'application avant récolte), du risque accru de lessivage des traitements et du raccourcissement du cycle du champignon.

Pour rappel, la couverture cuprique n'est que préventive, et qu'elle doit donc être en place au moment des conditions favorables aux contaminations.

TEIGNE

Quelques chutes d'olives attribuées à la teigne sont actuellement observées. Les dégâts sont globalement moins importants que l'an passé. Ces olives tombées au sol se reconnaissent au trou visible au niveau du point d'attache du pédoncule.

Aucun traitement n'est possible en septembre sur la génération carpophage de la teigne. Attendre la prochaine floraison pour appliquer un insecticide à base de *Bacillus thuringiensis*.

* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

MATURITÉ ET RÉCOLTE PRÉCOCE POUR LIMITER LES DÉGÂTS DE MOUCHE

La maturité avance assez rapidement du fait des conditions météorologiques favorables. Les échantillons de Salonenque analysés montrent cependant une forte disparité sur les aspects organoleptiques, mais aussi sur l'avancement de la lipogénèse. La disparité semble d'ailleurs être la tendance générale sur cette année, sur tous les points de vue, charge en fruits, maturité chromatique, caractéristiques organoleptiques, quantité d'huile. La coloration jaune de cette variété n'est en effet pas liée à la lipogénèse, ni aux caractéristiques organoleptiques. Seule la coloration rose qui commence à survenir sur quelques parcelles semble conserver un bon rôle d'indicateur de lipogénèse, et donc de rendement en huile. Pour l'instant donc il n'est pas encore possible de déterminer sans analyse des olives si la maturité organoleptique ou oléique est suffisamment avancée ou non. Comme néanmoins quelques échantillons indiquent une maturité organoleptique suffisamment avancée, nous pouvons dire que la récolte de cette variété devra commencer assez tôt. Sur l'Aglandau, nous avons encore des fruités assez verts, mais là aussi une forte disparité semble être la caractéristique de cette campagne.

Pour le Cayon dans le sud du Var, la maturité organoleptique avance rapidement ainsi que la maturité oléique. Les sites les plus précoces pourront être récoltés dans la première ou deuxième semaine d'octobre.

En fonction des dégâts de mouche en cours de progression, il est donc possible de récolter ces variétés précoces (Salonenque et Cayon) pour préserver la qualité sans pour autant perdre énormément en quantité. Pour réduire l'impact des dégâts lorsque la protection a été insuffisante, il faut évaluer la date d'apparition des trous de sortie consécutive au vol mal contrôlé (en l'occurrence celui de septembre), et programmer la date de récolte au plus tard un mois après cette date. Ces observations doivent être réalisées par chacun sur ses parcelles, et nous ne pouvons donc pas donner de conseil général. Nous rappelons que les olives nécrosées suite aux dégâts antérieurs (trous de sortie datant de plus d'un mois) doivent être éliminées car déjà trop dégradées ; en général, elles tombent avec un vent fort ou si on secoue les arbres avant de commencer la récolte.

IRRIGATION

☞ Données climatiques :

Depuis le 16 septembre, les besoins en eau ont nettement diminué : les ETP moyennes ont été comprises entre 2,5 et 3,5 mm par jour selon les secteurs. Les pluies du week-end dernier ont été plus abondantes de l'Hérault aux Pyrénées-Orientales ainsi qu'à l'est des Bouches-du-Rhône et à l'est du Luberon.

Relevés météo du 16 septembre au 25 septembre 2019		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Cumul en mm sur la période	ETP	30	33	28	29	26	27	27	33	35	31	30	29
	Pluies	23	20	48	19	20	21	25	23	17	36	38	56
ETP moyenne en mm / j		3,0	3,3	2,8	2,9	2,6	2,7	2,7	3,3	3,5	3,1	3,0	2,9

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Sources données météo : CIRAME / SCP

Les **arrêtés de restriction d'usage de l'eau** sont toujours d'actualité dans la plupart des départements (sauf Alpes-Maritimes) : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

☛ **Préconisations :**

Compte tenu des dernières précipitations, l'arrosage peut être suspendu dans les secteurs ayant bénéficié de plus de 60 mm de pluies depuis le 10 septembre : zone allant de l'Hérault aux Pyrénées-Orientales, centre et est des Bouches-du-Rhône, est du Luberon et Var localement.

En cas de cumul inférieur à 60 mm, l'irrigation peut être maintenue pour soutenir la synthèse de l'huile dans les olives : les arrosages seront plus espacés (voir tableau page suivante) et il est indispensable d'ajuster les apports en fonction des cumuls de précipitations depuis le 10 septembre :

- pluies cumulées inférieures à 20 mm : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages par rapport aux préconisations données dans le tableau ci-dessous.
- pluies cumulées comprises entre 20 et 40 mm : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations données dans le tableau ci-dessous.
- pluies cumulées comprises entre 40 et 60 mm : ces pluies profitent grandement aux oliviers. Réduisez les apports en eau de 50 % par rapport aux préconisations données dans le tableau ci-dessous.
- pluies cumulées supérieures à 60 mm : suspension des arrosages.

Dans tous les cas, la fin de la campagne d'irrigation interviendra 10 à 15 jours avant la récolte des olives destinées à l'huile, de sorte à abaisser la teneur en eau des olives.

☛ **Apports à prévoir sur un verger adulte en l'absence de précipitations :**

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	1,6	1,7	1,4	1,5	1,3	1,4	1,4	1,7	1,8	1,6	1,6	1,5
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 10 j (mm)	4,9	5,2	4,4	4,6	4,1	4,3	4,4	5,2	5,6	4,9	4,8	4,7
	10 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 14 j (mm)	8,1	8,6	7,3	7,6	6,8	7,2	7,3	8,7	9,3	8,2	8,0	7,8
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		10	10	9	9	8	9	9	10	11	10	10	9

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m²**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m² par défaut.

Les apports à prévoir en micro-jet sont fixés pour du matériel avec une portée de jet d'1,5 mètre (tache humide de 3 mètres de diamètre). En cas de portée inférieure, le volume d'eau apporté doit être revue à la baisse, ce qui est compensé par des arrosages plus rapprochés.

Les apports à prévoir correspondent à l'ETP entre deux arrosages, à laquelle est appliqué un coefficient propre à l'olivier et aux modalités d'irrigation (plus d'informations dans le bulletin n°14) :

Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre - arrosage tous les 4 jours	Coefficient = 13 % de l'ETP
	6 goutteurs / arbre - arrosage tous les 10 jours	Coefficient = 16 % de l'ETP
	10 à 12 goutteurs / arbre - arrosage tous les 14 jours	Coefficient = 19 % de l'ETP
Micro-jet, aspersion, gravitaire - arrosage tous les 14 jours		Coefficient = 23 % de l'ETP tenant compte des pertes par évaporation